

**Le sport : entre éthique, science et technologie.
La fin justifie-t-elle les moyens?**

- Document synthèse -

Septembre 2010

Commission de l'éthique de la science et de la technologie

1150, Grande Allée Ouest, 1^{er} étage

Québec (Québec)

G1S 4H9

www.ethique.gouv.qc.ca

En soutien à la réalisation de la synthèse

Recherche et rédaction

Geneviève Trépanier

Documentation

Patricia Keable et Amélie Dancose

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Le sport mis en contexte.....	3
226 façons de se mettre en forme	3
Quelques statistiques.....	4
L'éthique sportive codifiée : quelques exemples.....	5
Des problèmes éthiques rencontrés dans le sport et leurs conséquences.....	6
Les trois visages du dopage sportif.....	6
La violence	9
Les blessures sportives et le retour au jeu	11
Les abus de pouvoir et les pressions indues sur les jeunes athlètes	12
Les troubles alimentaires.....	14
Les discriminations en tout genre	15
Les nouveaux défis de l'éthique sportive	17
Un aperçu des enjeux éthiques et des valeurs en cause.....	18
Conclusion.....	20
Bibliographie et suggestions de lecture.....	22
Sites Web.....	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Activité physique selon l'âge et le sexe, en 1998.....	7
Tableau n°2 : Exemple de valeurs en jeu selon le problème soulevé.....	18

Introduction

Le sport est généralement perçu de façon très positive et est fortement encouragé par tout un chacun pour ses multiples vertus. Le sport peut faire office de canalisateur d'énergie pour les enfants, servir à occuper leur temps de façon constructive et développer leurs capacités motrices. Les autorités médicales le voient généralement comme une façon de conserver ou d'améliorer l'état de santé physique et mental de la population. Ainsi, que ce soit pour développer l'esprit d'équipe, pour valoriser le dépassement de soi, pour perdre un poids excédentaire, pour augmenter sa force musculaire ou simplement pour se sentir bien et évacuer le stress, les amateurs ont tous une bonne raison de pratiquer leur sport favori. Il arrive toutefois que le désir de gagner à tout prix prenne le relais sur les bénéfices du sport et soulève un questionnement. Sous son apparence irréprochable, le sport n'échappe donc pas aux problèmes éthiques!

Il faut toutefois distinguer entre le sport de masse et le sport de haut niveau puisque les finalités ne sont pas les mêmes. Si le premier est une façon de conserver ou d'améliorer son bien-être physique et mental, le deuxième vise principalement les standards d'excellence. Bien que des manquements à l'éthique sportive peuvent survenir dans le sport de loisir (qui n'est cependant pas totalement dénué de toute forme de compétition), ils sont généralement exacerbés dans le sport d'élite, dont la finalité est la compétition. Jusqu'à un certain point, celle-ci est saine, lorsqu'elle pousse les sportifs à donner le meilleur d'eux-mêmes. Elle pose problème quand ces derniers perdent le contrôle sur les performances à atteindre. Certains problèmes peuvent se retrouver dans le sport de masse et le sport de haut niveau alors que d'autres sont plus spécifiques au sport d'élite. Ce sont ces derniers qui interpellent la Commission. Elle a donc choisi de se pencher sur les enjeux éthiques liés au sport d'élite, tout en faisant, à l'occasion des clin d'œil au sport de loisir.

Au-delà de la dimension individuelle du sport, il faut souligner sa dimension collective et, par ricochet, les pressions politiques qui gouvernent le sport de haut niveau.¹ Cela est d'autant plus vrai avec les Jeux olympiques, comme l'a mentionné le président du Comité international olympique en 1975 : « Nul doute que les compétitions sportives, et en particulier les Jeux olympiques, reflètent la réalité du monde et constituent un microcosme des relations internationales. »² De plus, il est pertinent de se questionner sur la notion de performance à tout prix et de l'accessibilité des moyens technologiques.³

¹ Déjà en 1920, « [l]es athlètes sont donc considérés comme des ambassadeurs, au même titre que les artistes, et ils bénéficient de subventions en matière de compétitions à l'étranger. "Le sport est devenu une affaire d'État", déclare Gaston Vidal, directeur du Service d'éducation physique. [...] Les victoires sont désormais perçues comme des indices de la vitalité d'un peuple et en tant qu'atout des régimes. » (A. WAHL, « Sport et politique, toute une histoire! », *Outre-Terre*, vol. 3, n°8, 2004, p. 14). C'est encore vrai 90 ans plus tard alors que le président russe entend congédier les principaux dirigeants du sport à la suite de la débandade de la Russie aux JO [Jeux olympiques] en 2010 : « À quatre ans des Jeux de Sotchi, le pouvoir panique. Le président Dmitri Medvedev a promis de faire rouler les têtes des responsables de la débandade olympique. » (F. LAVOIE, « Sport et politique, même combat en Russie », *La Presse*, 3 mars 2010).

² A. WAHL, *op. cit.*, p. 13.

³ J. MONZÉE, *Médicaments et performance humaine : thérapie ou dopage?*, Montréal, Liber, 2010, p. 252.

Ces éléments soulèvent certaines pistes de réflexion pour la Commission de l'éthique de la science et de la technologie : est-ce que la fin justifie les moyens? Jusqu'où les athlètes sont-ils prêts à sacrifier leur intégrité physique pour améliorer leurs performances et leurs chances de réussite? En bref, la Commission s'interroge sur les différentes pressions – politiques, économiques, culturelles et technologiques – qui pèsent sur les athlètes. Bien que la dimension science et technologie touche principalement la question du dopage sportif, le dopage peut être la « pointe de l'iceberg » et cacher d'autres problèmes vécus par les athlètes : pressions, abus, violences, etc., comme ce fut le cas pour Geneviève Jeanson⁴. Lorsque les athlètes s'approprient le devoir de réussite, imposé par une société valorisant la performance à tout prix, tous les moyens deviennent bons pour parvenir à la fin convoitée, que ce soit une médaille olympique, un contrat de commandite, une place dans une équipe de choix, etc. Pour ces raisons, la Commission a choisi d'aborder le thème de l'éthique dans le sport dans sa globalité, et non pas de s'en tenir uniquement au dopage. Compte tenu de la complexité du phénomène et du temps alloué, elle invitera toutefois les enseignants à choisir l'angle avec lequel ils souhaitent aborder la question avec leurs étudiants.

Grâce à ce document synthèse, la Commission souhaite principalement attirer l'attention du milieu de l'éducation et des jeunes sur l'éthique sportive lors de sa prochaine *CEST – Jeunesse qui se tiendra au trimestre d'hiver 2011*. Il vise à aider les enseignants du cours de philosophie « Éthique et politique » à faire avec leurs étudiants une réflexion éthique sur les actions à privilégier. Celle-ci permettrait sans doute de mieux outiller les jeunes sportifs, leurs parents, les entraîneurs et les professeurs d'éducation physique pour faire face aux défis de l'éthique sportive.

Cette synthèse comporte trois parties. Dans un premier temps, les problèmes éthiques dans le sport pouvant varier selon le type de sport pratiqué, la Commission a considéré qu'il était pertinent d'en dresser un court portrait, de donner quelques statistiques pertinentes et de présenter quelques exemples de codes d'éthique de différentes organisations sportives. Dans un deuxième temps, le document fait état des problèmes éthiques rencontrés dans le sport, au Québec et ailleurs, et de leurs conséquences sur les jeunes – et moins jeunes – sur l'essence du sport et l'idéal qu'il véhicule. Dans un troisième temps, il est question des valeurs et des enjeux éthiques

⁴ Le cas de la cycliste québécoise Geneviève Jeanson est particulièrement éloquent à cet égard. Elle a déçu bien des gens lorsque des soupçons de dopage ont commencé à planer sur elle. Soupçons qui se sont confirmés quelques années plus tard. Son histoire est toutefois plus complexe qu'une simple histoire de dopage, tel que le démontre le livre qu'a écrit le journaliste Alain Gravel sur l'enquête qu'il a menée afin de découvrir la vérité sur son parcours. Très jeune (7 ans) son père la poussait pour qu'elle excelle à l'école, elle devait signer des contrats dans lesquelles elle s'engageait à être la meilleure de sa classe (p. 23). Elle a commencé à s'entraîner avec André Aubut à l'âge de 15 ans alors que lui en avait 40 (p. 42 et 97). Ce dernier l'a isolée de sa famille, de ses ami(e)s et même des membres de son équipe (p. 228), ils ont cohabité ensemble et lui a fait subir des sévices sexuels (p. 204), de la violence physique (p. 184) et psychologique (p.41). Elle a commencé à se doper à l'âge de 16 ans (p. 209), avec l'accord de ses parents (p. 247), de son entraîneur (p. 211) et de son médecin (p. 214). Elle a quitté l'école en secondaire V (p. 42) et a frôlé l'anorexie (p. 40-41). Elle a subi des pressions de ses parents, de son entraîneur, elle devait être la meilleure et satisfaire le public. Alain Gravel la présente comme mi-victime, mi-responsable de son malheur (p. 283). Elle vit aujourd'hui aux États-Unis, elle ne court plus, est sans formation et vit de petits boulots (p. 279). (A. GRAVEL, *L'engrenage*, Montréal, Voix Parallèles, 2008, 285 p.)

soulevés par les défis contemporains de l'éthique sportive. Une bibliographie et une liste de sites Web à consulter viennent compléter le document.

Le sport mis en contexte

En 2008, le Mouvement Sport pur⁵ a produit un rapport faisant état des bénéfices connus du sport pour les individus et les communautés. Plus d'une vingtaine de bienfaits sont détaillés dans le rapport, ces bienfaits sont regroupés sous quatre grandes catégories, soit :

- améliorer la santé et le bien-être (endiguer la vague d'obésité chez les enfants, améliorer la santé mentale, etc.);
- développer les enfants et les jeunes vers un parcours de vie positif (développer la capacité physique et les habiletés motrices, améliorer les résultats scolaires, etc.);
- bâtir des communautés plus fortes et plus accueillantes (aider les nouveaux arrivants à s'intégrer plus rapidement au sein de la société canadienne, favoriser une inclusion plus grande des personnes ayant un handicap, etc.) et
- contribuer à l'économie canadienne (accroître le tourisme au moyen des voyages et des événements sportifs, rehausser les compétences et la productivité en milieu de travail, etc.).⁶

On vante sur toutes les tribunes, et à raison, les mérites du sport pour tous, jeunes et moins jeunes. Loin de vouloir être en porte à faux avec le discours ambiant, la Commission souhaite, tel que mentionné en introduction, attirer l'attention des jeunes athlètes, mais aussi de leurs parents, des professeurs et des entraîneurs sur les pièges qui peuvent se trouver sur le parcours des jeunes sportifs, et ce, afin que la pratique d'un sport demeure saine, constructive et valorisante.

226 façons de se mettre en forme

La liste de tous les sports existants est longue, en principe, chacun devrait y trouver son compte. Il existe des sports individuels, collectifs, des sports amateurs, professionnels ou de compétition, scolaires, d'élite et pour personnes handicapées⁷. L'annuaire sportif Noomba⁸ recense quelque 226 sports différents regroupés en 19 catégories : les sports individuels (course à pied et musculation, par exemple), les sports collectifs (dont le basketball et le hockey sur glace), les sports de plein air (cerf volant, planche à voile, etc.), les sports en salle (badminton, tennis de

⁵ Le MOUVEMENT SPORT PUR est né en 2004 et est soutenu par les ministres responsables du loisir, du sport et de la condition physique des différents paliers gouvernementaux. Il regroupe des équipes sportives, clubs, athlètes, entraîneurs, enseignants, collectivités, organismes sportifs, ligues et écoles. Il inclut toute forme de sport à tous les niveaux et est présent partout au Canada. Ses membres considèrent « qu'éthique et excellence vont main dans la main; c'est pourquoi ils croient que le sport est à son meilleur quand il est exempt de comportements négatifs comme la tricherie, l'intimidation, la conduite agressive des parents et l'attitude de vouloir gagner à tout prix. » (<http://www.truesportpur.ca/fr/home>).

⁶ MOUVEMENT SPORT PUR, *L'influence du sport. Le rapport Sport Pur*, Centre canadien pour l'éthique dans le sport, septembre 2008, 94 p., http://www.truesportpur.ca/files/tsreport/TS_report_FR_webdownload.pdf.

⁷ À ce titre, il existe les Jeux olympiques spéciaux (http://www.josq.qc.ca/index_fr.aspx) pour les personnes aux prises avec une déficience intellectuelle et les Paralympiques (<http://www.paralympic.ca/fr/Accueil.html>) pour les personnes ayant un handicap physique.

⁸ NOOMBA ANNUAIRE SPORTIF, <http://www.noomba-sport.com/sports/tous/>.

table, etc.), les sports aquatiques (dont la plongée en apnée et le plongeon), les sports nautiques (le canoë-kayak et le ski nautique en sont des exemples), les sports aériens (deltaplane, parachutisme, etc.), les sports terrestres (dont la gymnastique et le golf), les sports mécaniques (motomarine ou planche à roulettes par exemple), les sports de balle/ballon (baseball, squash, etc.), les sports de combat (karaté, boxe, etc.), les sports animaliers (dont l'équitation et la course de chiens de traîneaux), les sports de glisse (luge, ski de fond, etc.), les sports de détente (par exemple le yoga ou la pétanque), les sports chorégraphiques (capoeira, danses, etc.), les sports de montagne (escalade, alpinisme, etc.), les sports de cible (fléchettes, tir à l'arc, etc.), les sports de précision (par exemple le pentathlon et les quilles,) et les sports extrêmes (dont la nage en eau vive et le ski de vitesse).

Quelques statistiques

Malgré la variété de sports existants et les avantages associés à la pratique de ceux-ci, seulement environ 25 % des adultes et 50 % des enfants canadiens pratiqueraient activement un sport en 2005, selon le rapport Sport pur.⁹ La brochure *Les jeunes et l'activité physique – situation préoccupante ou alarmante?*¹⁰ publiée en 1998 indique quant à elle que les jeunes Québécois sont moins actifs dans une proportion de 40 % comparativement aux jeunes de 1968. Cette chute de la pratique d'activité physique a eu des répercussions sur le taux d'obésité juvénile qui a, de son côté, augmenté de 50 % sur la même période. Ainsi, 60 % des jeunes âgés de 12 à 21 ans afficheraient une condition physique en deçà des normes pour ce groupe d'âge. Il est attendu que cela aura des répercussions sur la santé des adultes de demain. Parmi tous les types de pratiques sportives chez tous les groupes d'âge, seuls les sports de compétition ont vu leur niveau (intensité, durée et fréquence) augmenter chez les adolescents. La situation est encore moins reluisante pour les jeunes filles. Le tableau suivant illustre le fait que la pratique d'activité sportive diminue avec l'âge et que les filles sont moins actives que les garçons.

⁹ MOUVEMENT SPORT PUR, *L'influence du sport. Le rapport Sport Pur, op. cit.*, p. iii.

¹⁰ KINO-QUÉBEC, *Les jeunes et l'activité physique – situation préoccupante ou alarmante?* Québec, 1998, 32 p., <http://www.kino-quebec.qc.ca/publications/JeunesActivitePhysique.pdf>.

Tableau n°1 : Activité physique selon l'âge et le sexe, en 1998¹¹.

Âge	Nombre d'heures/semaine		
	Garçons et filles	Garçons	Filles
1-4 ans	22	24	20
5-12 ans	15	16	15
13-17 ans	7	9	4
	% d'individus actifs		
11-13 ans	57	68	46
14-16 ans	*	46	27
15-19 ans	42	52	31
20-24 ans	27	34	18
25-44 ans	20	21	17

* Donnée manquante.

L'éthique sportive codifiée : quelques exemples

Il existe des codes d'éthique pour les athlètes, les entraîneurs, les parents, les arbitres, les administrateurs et même les spectateurs. À titre d'exemple, voici quelques extraits des codes d'éthique de la Fédération Hockey Québec¹² :

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

L'entraîneur doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il a sur ses joueurs et sur son entourage. Il doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des joueurs et se montrer digne de cette responsabilité. Il doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts de ses joueurs qu'à leur fiche de victoires et de défaites. Il ne doit pas considérer le sport et le hockey comme une fin en soi, mais comme un outil d'éducation.

CODE D'ÉTHIQUE DU JOUEUR

Pour bénéficier au maximum de la pratique du hockey amateur, le joueur doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent du plus pur esprit sportif. L'important n'est pas nécessairement de gagner ou de perdre, mais bien la manière dont il pratique le hockey. Il ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu.

CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS

Il est important qu'une étroite collaboration existe entre les parents, l'école et le sport. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport. Ils doivent donc

¹¹ Les informations de ce tableau ont été tirées des brochures suivantes de KINO-QUÉBEC : *Les jeunes et l'activité physique – situation préoccupante ou alarmante?* op. cit. et *Les filles, c'est pas pareil! Rapport sur la problématique des jeunes filles et la pratique de l'activité physique*, 31 p., <http://www.kino-quebec.qc.ca/publications/LesFillesPasPareil.pdf>. Ces données sont elles-mêmes tirées de différentes études réalisées dans les années 90.

¹² FÉDÉRATION HOCKEY QUÉBEC, *Codes d'éthique*, <http://www.hockey.qc.ca/federation/programmes/sante/codes.jsp#entraîneur>.

collaborer à l'utilisation du hockey comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques.

Chaque code d'éthique est ensuite suivi d'une série de comportements visant à respecter les devoirs qui incombent à chacun. Certains codes d'éthique mettent plutôt l'accent sur certaines valeurs, puis définissent les comportements qui y sont associés. C'est le cas notamment de la Fédération québécoise du sport étudiant¹³ qui associe des valeurs comme le respect des athlètes, la responsabilité, l'intégrité, l'esprit sportif et la bonne conduite aux entraîneurs et l'esprit sportif, le respect, la dignité, le plaisir et l'honneur aux participants.

Bien que les codes d'éthique sportive permettent d'encadrer les pratiques en donnant des lignes de conduite, ils ne suffisent pas toujours à assurer une pratique saine et sécuritaire.

Des problèmes éthiques rencontrés dans le sport et leurs conséquences

La section suivante fait état des principaux dangers que les athlètes peuvent rencontrer sur leur parcours. Il est question de dopage, de violence, de blessures, d'abus de pouvoir, de troubles alimentaires, de discrimination, de corruption et de trafic d'athlètes.

Les trois visages du dopage sportif

L'expression « éthique dans le sport » soulève à première vue la question du dopage, mais dans une société qui valorise la performance et le spectacle, doit-on s'étonner que les athlètes de haut niveau en viennent à utiliser différents artifices pour arriver au sommet et obtenir une certaine reconnaissance? Selon certains, ce n'est pas tant l'athlète dopé qui bénéficie d'un avantage par rapport à ses compétiteurs, mais celui qui ne se dope pas qui se trouve désavantagé.¹⁴ Par ailleurs, les Jeux olympiques de Vancouver ont permis de saisir toute l'importance accordée à la médaille d'or¹⁵ : ils rejoignent tout à fait la devise olympique « *citius, altius, fortius* » (plus vite, plus haut, plus fort) et s'éloignent de l'idée de la participation, tel que véhiculé depuis les années 1970, notamment par l'organisme *ParticipAction*¹⁶. Or, le dopage pourrait revêtir trois formes différentes, la première – et la plus connue – est le dopage traditionnel¹⁷; la deuxième, soit le

¹³ FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SPORT ÉTUDIANT – section Québec et Chaudière-Appalaches, *Éthique sportive – outil de référence*,

<http://www.sportetudiant.qc.ca/fileadmin/docs/Reglements/Scolaire/Esportif.pdf>.

¹⁴ P. LACERTE, « Olympiques : oui aux drogues », *L'Actualité*, vol. 24, n°2, 1999, p. 20-23; cité par S. LABERGE, « Les enjeux d'une éthique hétéro et autorégulatoire en matière de dopage sportif », *Éthica*, vol. 16, n°2, 2007, p. 111.

¹⁵ « L'or ou l'argent aux Olympiques peut augmenter de façon spectaculaire leur [les athlètes] "valeur marchande". Différents facteurs déterminent cette rentabilité. La couleur de la médaille arrive en premier. Plus grand le nombre de médailles accumulées, plus grande aussi la quantité d'argent que le champion ou la championne peut espérer tirer des contrats de promotion. » (RÉSEAU ÉDUCATION-MÉDIAS, *Une médaille vaut son pesant d'or en contrats de promotion*, http://www.media-awareness.ca/francais/ressources/educatif/exercices/medaille_or.cfm).

¹⁶ PARTICIPACTION, <http://www.participaction.com/fr-ca/AboutParticipaction/AboutParticipaction.aspx>.

¹⁷ L'Agence mondiale antidopage a donné, en 2002, la définition *non officielle* suivante : « Le dopage se définit comme le recours, que ce soit par une substance ou une méthode, à un truchement potentiellement dangereux pour la santé des athlètes et/ou susceptible d'accroître leurs performances, ou bien la présence dans l'organisme de l'athlète d'une substance ou l'établissement de l'usage d'une méthode figurant sur la liste annexée au Code antidopage du mouvement olympique. » (P. VALOIS *et al.*, *Étude de l'éthique, du*

technodopage est une modification technologique du corps ou de l'équipement de l'athlète; et enfin, la troisième forme, est le dopage génétique

Le dopage traditionnel se définit comme le recours à des substances dopantes. Contrairement aux idées reçues, il ne se retrouve pas uniquement au niveau du sport d'élite. Une étude réalisée en 2002 auprès de 3 573 athlètes québécois âgés de 10 à 20 ans révélait que 25 % d'entre eux avouaient avoir utilisé des méthodes, substances ou produits dopants afin d'améliorer leurs performances sportives. Parmi ceux-ci, se retrouvent :

- l'alcool (11,39 %) ;
- la marijuana (7,67 %) ;
- les médicaments décongestionnants (*Sudafed*) (6,33 %) ;
- les stéroïdes anabolisants (0,98 %) ;
- les transfusions de sang ou de globules rouges (0,84 %) ;
- l'érythropoïétine (EPO) (0,78 %).¹⁸

Globalement, le pourcentage de jeunes sportifs ayant déjà consommé des produits dopants augmenterait avec l'âge, avec le niveau de compétition et selon le sexe (il serait plus élevé chez les garçons).¹⁹

Au-delà du dopage traditionnel, le terme « technodopage » (*techno doping*) fait son chemin. Il est question de technodopage lorsque la technologie est utilisée de façon à améliorer les performances physiques d'un athlète.²⁰ L'expression a été inventée après que l'athlète sud-africain Oscar Pistorius – doublement amputé des jambes et arborant des prothèses en carbone ultralégères supposées lui donner un avantage sur des concurrents valides – ait été banni des Jeux olympiques de Beijing en 2008. Des experts jugeaient que ses prothèses amélioreraient sa vitesse de l'ordre de 15 à 30 %. Ayant contesté la décision de lui interdire l'accès aux Jeux olympiques, le tribunal d'arbitrage du sport lui a finalement permis de participer aux qualifications, mais il a échoué. Il a toutefois remporté trois médailles d'or aux Jeux paralympiques de septembre 2009, puis a échoué aux qualifications pour les championnats du monde d'athlétisme à Berlin. Il faudra donc attendre les Jeux de Londres en 2012 pour voir s'il parviendra à se qualifier pour les compétitions.²¹ Depuis ce temps, la définition s'est élargie pour inclure les modifications technologiques apportées à l'équipement ayant pour but de donner un avantage concurrentiel sur les autres, ce n'est plus seulement une modification technologique du corps.²² Les exemples de

dopage et de certaines habitudes de vie chez des sportifs québécois, Québec, secrétariat au loisir et au sport, 2002, p. 17).

¹⁸ P. VALOIS *et al.*, *op. cit.*, 78 p.

¹⁹ P. LAURE, « Le dopage ne concerne pas les jeunes sportifs ! », *Empan*, vol. 3, n°51, 2003, p. 27-31.

²⁰ R. D. LEA, « Ethics in practice: Ethical considerations of biotechnologies used for performance enhancement », *The Journal of bone and joint surgery*, vol. 91-A, n°8, août 2009, p. 2048.

²¹ ASSOCIATED PRESS, « Pistorius nettement avantagé par ses prothèses en carbone », *Cyberpresse*, Londres, 18 novembre 2009, <http://www.cyberpresse.ca/sports/autres-sports/athletisme/200911/18/01-922839-pistorius-nettement-avantage-par-ses-protheses-en-carbone.php>.

²² Cette évolution du terme « technodopage » ne fait pas l'unanimité, particulièrement chez les athlètes qui souhaitent que les modifications apportées aux équipements soient tolérées. Certains spécialistes tiennent aussi à distinguer les améliorations visant le corps de celles visant l'équipement. (S. ALLARD, « Jeux olympiques ou concours scientifique? », *Cyberpresse*, 14 février 2010,

technodopage se sont donc multipliés, il n'y a qu'à penser à la plaque insérée sur la planche à neige de Jasey-Jay Anderson. Cette plaque lui aurait permis de remporter la médaille de bronze en Coupe du monde d'octobre 2009 et l'or aux Olympiques de février 2010 :

« La plaque change la façon dont la planche réagit », explique l'actuel champion du monde du slalom géant en parallèle. La preuve, Anderson connaît son meilleur début de saison en Coupe du monde dans cette discipline avec quatre podiums en six courses, dont deux victoires. [...] Ce n'est pas pour rien que les représentants de l'unifolié dissimulent la fameuse plaque sous plusieurs épaisseurs de ruban adhésif en toile (duct tape).²³

Il y a aussi le nouveau maillot de Speedo® (le LZR Racer), fabriqué à l'aide d'une matière permettant de réduire la friction de 5 % par rapport à son maillot précédent. Le LZR Racer compresse le corps du nageur, lui donnant une forme hydrodynamique idéale et permettant de garder une position optimale dans l'eau. Le nageur américain Michael Phelps, détenteur de six records du monde, l'a testé en compétition : « Dès que je touche l'eau, je me sens comme une fusée ». ²⁴ Bien que le « technodopage » ne s'adresse pas directement au corps comme les dopages traditionnels et génétiques, il pose problème s'il permet à des athlètes moins performants de l'emporter sur des athlètes plus performants, mais n'ayant pas accès à ce type de technologie. ²⁵ De surcroît, comme toutes les formes de dopage, le technodopage est une « béquille » permettant de pallier un déficit quelconque ou de se donner un avantage concurrentiel sur des compétiteurs qui n'ont peut-être pas accès à ce genre de procédé.

À ce tableau s'ajoute, le dopage génétique qui, par thérapie génique²⁶, permettrait d'améliorer les fonctions musculaires. ²⁷ L'Agence mondiale antidopage inclut d'ailleurs, depuis 2003, le dopage génétique dans sa liste des substances interdites. ²⁸ Bien que certains le perçoivent comme le dopage de l'avenir, il faut noter qu'il en est encore à un stade expérimental. ²⁹ Des auteurs parlent

<http://www.cyberpresse.ca/sports/vancouver-2010/201002/14/01-949536-jeux-olympiques-ou-concours-scientifique.php>).

²³ M. GILBERT, « Anderson, un homme comblé », *Radio-Canada*, 10 février 2010, http://vivezvancouver.radio-canada.ca/vivezvancouver/Surf_des_neiges/2010/02/08/001-AndersonAthleteSemaine.shtml.

²⁴ M. VERNEY, « La combinaison la plus rapide du monde? », *Radio France Internationale (RFI)*, 26 février 2008, http://www.rfi.fr/sportfr/articles/098/article_63234.asp.

²⁵ S. ALLARD, « Jeux olympiques ou concours scientifique? », *La Presse*, 14 février 2010, <http://www.cyberpresse.ca/sports/vancouver-2010/201002/14/01-949536-jeux-olympiques-ou-concours-scientifique.php>.

²⁶ La thérapie génique est l'insertion d'un nouveau gène dans les cellules d'un individu. À la base, cette thérapie vise à traiter une maladie incurable, mais on craint les dérives visant à améliorer les performances.

²⁷ T. FRIEDMANN *et al.*, « Gene doping and sport », *Science*, vol. 327, n°5966, 5 février 2010, p. 647.

²⁸ « **M.3 DOPAGE GÉNÉTIQUE**. Ce qui suit, ayant la capacité potentielle d'améliorer la performance sportive, est interdit : 1- Le transfert de cellules ou d'éléments génétiques (par ex. ADN, ARN); 2- L'utilisation d'agents pharmacologiques ou biologiques modulant l'expression génique. » (AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE, *Code mondial antidopage – Liste des interdictions 2010. Standard international*, 19 septembre 2009, p.6, http://www.wada-ama.org/Documents/World_Anti-Doping_Program/WADP-Prohibited-list/WADA_Prohibited_List_2010_FR_REV.pdf).

²⁹ B. HOULIHAN, « Book review : Genetically modified athletes : biomedical ethics, gene doping and sport », *European physical education review*, vol. 12, n°3, octobre 2006, p. 382.

même de *nanodopage* : « À l'avenir, les nanotechnologies³⁰ permettront peut-être par certains mécanismes qui les associeront à la neurobiologie et à l'informatique de doper à l'aide de micro-prothèses les capacités mentales et physiques de l'homme. »³¹

Quelles sont les raisons pouvant justifier l'interdiction du dopage sportif? Les arguments les plus fréquemment exposés sont la protection de la santé des athlètes et l'égalité des chances. Ce à quoi certains répondent que le surentraînement et les sports extrêmes sont plus dangereux que le dopage; ils ne sont pourtant pas interdits. De plus, si toutes les substances, techniques ou méthodes visant à accroître les performances des athlètes sont considérées comme du dopage, alors les techniques de visualisation, les équipements sportifs spécialisés, les slogans seraient également considérés comme du dopage!³² On devrait aussi se questionner sur le respect de la vie privée des athlètes qui doivent tenir un registre de leurs déplacements au cas où il y aurait un contrôle anti-dopage.³³ Mais le choix pour un athlète de se doper, est-il un choix purement individuel? Certains en doutent :

La pression personnelle, sociale, économique, politique et médiatique encourage les sportifs à améliorer sans cesse leur performance. L'athlète y trouve son compte s'il peut percer et gagner. Ses sponsors peuvent ainsi utiliser l'image du vainqueur comme vitrine publicitaire. Les hommes politiques et les médias peuvent également utiliser cette image pour leur propre intérêt. Toutefois, certaines situations, comme les longues étapes de montagne du tour de France, semblent imposer aux athlètes une condition physique « quasi inhumaine ». Dès lors, l'entraînement et une bonne nutrition ne suffisent plus pour maintenir ou atteindre les standards sportifs, et la tentation d'absorber des substances pharmacologiques se présente à l'athlète et à son entourage.³⁴

Pour conclure cette section, les adolescents seraient les plus susceptibles de recourir au dopage, ils sont souvent mal informés sur les conséquences et plus vulnérables aux pressions extérieures.³⁵

La violence

Tout comme le dopage, la violence dans le sport peut prendre plusieurs formes. Elle peut être physique, psychologique ou sexuelle. Elle ne touche pas uniquement les athlètes et peut être le

³⁰ Technologies de l'infiniment petit.

³¹ Tiré d'un texte de Jacques Bordé, chargé de mission au comité d'éthique (COMETS) du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) français, (J. BORDÉ, « Quels sont les avis des différents comités d'éthique – Interview de Jacques Bordé, chargé de mission au COMETS (propos recueillis en août 2006) », *Nano et Santé : les débats*, http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosnano/decouv/04/04_4/04_4.htm.)

³² L.-P. BORDELEAU, *Quelle éthique du sport?* Montréal, Liber, 2000, p. 34-36.

³³ À ce sujet, Joël MONZÉE se questionne: « Si les autorités tentent d'éviter certains drames pour les athlètes, force est de constater que ces derniers se voient privés de droits fondamentaux à cause de tests intempestifs et de la manière dont les informations sont utilisées. Ont-ils encore droit au respect de la vie privée? Quelle sera la réaction de leurs sponsors s'ils sont accusés sur une base erronée? » (J. MONZÉE, *Op. cit.*, p. 91).

³⁴ J. MONZÉE, *op. cit.*, p. 77-78.

³⁵ GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, *La drogue et le sport: faits saillants*, 2004, p. 4, <http://www.rcmp-grc.gc.ca/qc/pub/sport/drogue-drug-sport-fra.pdf>.

fait des entraîneurs ou des parents et peut viser, outre ces derniers, les arbitres.³⁶ De plus, elle peut être perpétrée au vu et au su de tous – lorsqu'elle a lieu devant les spectateurs – ou rester cachée, si elle a lieu à l'intérieur de l'équipe, lors des pratiques, des voyages ou dans les vestiaires.

Elle est visible lorsqu'elle se produit lors d'une compétition, dans le but d'intimider ou d'écarter un joueur-clé de l'équipe adverse. Le hockey est d'ailleurs souvent cité en exemple lorsqu'il est question de violence sportive. Il est rare d'assister à un match sans qu'il y ait des mises en échec musclées ou des bagarres. Les cas de Jonathan Roy³⁷, au hockey junior-majeur, et de Todd Bertuzzi³⁸, au hockey professionnel, en sont des exemples frappant.

Une étude portant sur le soccer a démontré que le modèle de l'entraîneur est souvent basé sur l'autoritarisme. Celui-ci peut abuser physiquement ou verbalement des jeunes joueurs – principalement, mais ce n'est pas toujours le cas – et ce, afin de provoquer la peur.³⁹ Ces entraîneurs utilisent la peur et la violence psychologique afin d'induire des comportements précis chez leurs athlètes :

D'autres recherches effectuées sur la violence psychologique dans les relations de confiance et d'autorité illustrent la nature de la violence institutionnelle dans les programmes sportifs scolaires, où les entraîneurs tentent de motiver la performance de leurs joueurs par les insultes et la dégradation.⁴⁰

Somme toute, il peut paraître inquiétant que la violence dans le sport, qu'elle soit physique ou psychologique, soit relativement acceptée et tolérée par les joueurs, et parfois encouragée par les coéquipiers, les entraîneurs et même les parents.⁴¹

La violence peut également être de nature sexuelle. Une étude réalisée en 1995 auprès d'athlètes canadiens révèle que 52 % des athlètes sont « au courant de faits de cette nature ayant eu lieu dans un environnement sportif » dont une grande proportion se serait produite au cours de

³⁶ S. K. FIELDS *et al.*, « Violence in youth sports: hazing, brawling and foul play », *British Journal of Sports Medicine*, vol. 44, n°1, 2010, p. 32-37.

³⁷ Lors d'un match en mars 2008, le gardien but des Remparts de Québec, Jonathan Roy, s'en est pris au gardien des Saguenéens de Chicoutimi et l'a roué de coups. Bien que son assaut n'ait pas laissé de lésions corporelles, il a d'abord été suspendu de plusieurs matches avant d'être accusé au criminel et de finalement recevoir l'absolution en 2009. Il a depuis abandonné sa carrière de hockeyeur pour devenir chanteur.

³⁸ En mars 2004, le joueur Todd Bertuzzi, des Canucks de Vancouver, s'en est pris à Steve Moore de l'Avalanche du Colorado. Ce dernier a subi trois fractures aux vertèbres du cou, une commotion cérébrale et des lacérations au visage. Il n'a pu rejouer au hockey depuis. Quant à Bertuzzi, il fut accusé au criminel. Lors d'un match précédent, Moore avait infligé une commotion cérébrale au capitaine des Canucks. Sa tête était alors mise à prix. (J. DION, « L'affaire Bertuzzi ou le hockey en procès », *Le Devoir*, 22 décembre 2007, <http://www.ledevoir.com/sports/hockey/169717/l-affaire-bertuzzi-ou-le-hockey-en-proces>.)

³⁹ S. KELLY et I. WADDINGTON, « Abuse, intimidation and violence as aspects of managerial control in professional soccer in Britain and Ireland », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 41, n°2, juin 2006, p. 147 et 151.

⁴⁰ L. H. BOWKER, « The coaching abuse of teenage girls : A betrayal of innocence and trust », *Masculinities and Violence*, L. H. Bowker (dir.), Californie, Sage, 1998, p. 111-124; cité par D. DOHERTY et D. BERGLUND, *La violence psychologique: un document de travail*, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, 2008, p. 11.

⁴¹ E. W. SHIELDS JR., « Intimidation and violence by males in high school athletics », *Adolescence*, vol. 34, n°135, automne 1999, p. 504.

voyages sportifs.⁴² Ces cas soulèvent la question de l'intimité dans la relation entraîneur-athlète. Les premiers se retrouvent en situation d'autorité sur les seconds, cette situation peut être accentuée par le fait qu'ils interviennent parfois tôt et sur une longue période dans la vie de l'athlète. De plus, il peut exister un faux sentiment de sécurité de la part des parents et des athlètes face aux entraîneurs.⁴³ Dans la mesure où le harcèlement et les violences sexuelles dans le sport sont tabous, il est difficile d'avoir des données précises sur le sujet.

La violence peut aussi se retrouver sous le couvert de pratiques ayant des visées plus nobles, telles que les initiations. Ces dernières sont présentées comme un rite de passage devant contribuer au sentiment d'appartenance à un groupe. Elles ne sont pas uniquement l'apanage des universitaires, mais sont relativement fréquentes dans les milieux sportifs. Il arrive toutefois qu'elles soient le théâtre de dérapages inquiétants et qu'elles visent davantage à intimider et à humilier les nouveaux venus qu'à favoriser leur appartenance à l'équipe⁴⁴, comme le montre cet exemple issu des rangs du hockey junior :

Sautiller nu dans un gymnase devant des dizaines de spectateurs étrangers à l'équipe, être rasé de la tête aux pieds (avec un rasoir ou des produits chimiques), japper au centre de la patinoire, retenir une olive entre ses fesses en courant dans l'aréna ne sont que quelques exemples d'épreuves sans aucun lien avec les rites de passage.⁴⁵

Ces pratiques initiatiques peuvent être exécutées – ou endossées – par les autres athlètes de l'équipe, des parents, des entraîneurs ou d'autres membres liés à l'équipe sportive. Des jeunes ont ainsi vu leur vie basculer, certains en sont même décédés.⁴⁶ Des chercheurs de l'Iowa ont conduit une étude sur ce genre d'initiations. Il en ressort que malgré leur caractère dégradant, les « initiés » acceptent ces actes, ils sont vus comme un passage obligé, ou ont tout simplement peur de les dénoncer : « In other words, because rookies often uncritically accept the cultural power dynamic of the team, they endure and tolerate the abusive and violent behaviors. »⁴⁷ Il existe ainsi une sorte d'*éthique sportive* voulant que tous se sacrifient pour le bien de l'équipe. De cette façon, l'initiation permettrait en quelque sorte de déterminer quels athlètes feront de bons coéquipiers.⁴⁸

Les blessures sportives et le retour au jeu

Il n'est pas rare qu'un sportif se blesse au moins une fois au cours de sa carrière. Les sports de loisirs créent aussi leurs lots de blessés qui affluent dans les hôpitaux chaque année. Certaines

⁴² S. L. KIRBY et L. GREAVES, « Un jeu interdit : le harcèlement sexuel dans le sport », *Recherches féministes*, vol. 10, n°1, 1997, p. 16.

⁴³ S. PARENT, *La prévention et la gestion du harcèlement et des abus sexuels dans les organisations sportives québécoises*, thèse de doctorat présentée à l'Université Laval, Québec, 2008, p. 156-157.

⁴⁴ Les Français utilisent le terme « bizutage » pour qualifier les initiations qui dépassent certaines limites et qui sont humiliantes et dégradantes. Le terme anglais correspondant est *hazing*.

⁴⁵ M. PELLETIER, « Les initiations, une autre bombe pour le hockey – Le contenu de plusieurs rituels initiatiques dans le sport doit être remis en question », *Le Devoir*, 31 janvier 1997, p. A9.

⁴⁶ S. K. FIELDS *et al.*, *op. cit.*, p. 32-33.

⁴⁷ J. J. WALDRON et C. L. KOWALSKI, « Crossing the line : Rites of passage, team aspects, and ambiguity of hazing », *Research Quarterly for Exercise and Sport*, vol. 80, n°2, 2009, p. 299.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 292.

blessures sont légères, d'autres sont plus graves et peuvent même être mortelles.⁴⁹ Généralement, les blessés sont mis au repos le temps d'une récupération complète. Toutefois, pour ne pas nuire à leur carrière, certains sportifs sont tentés de – ou sont poussés à – retourner sur le terrain avant la fin des délais prescrits. De plus, une pratique trop intensive peut mener à une fracture de stress.

Dans un livre sur l'analyse sociale et éthique de la douleur et des blessures sportives, il est mentionné que le sport moderne est paradoxalement le lieu d'exploits médicaux et de négligence médicale extraordinaire.⁵⁰ Un joueur blessé est ainsi comparé à une machine industrielle défectueuse qui nuirait à la productivité et aux profits de l'entreprise.⁵¹ Dans le milieu du sport professionnel, un joueur qui retourne au jeu malgré une blessure est considéré comme ayant une bonne attitude, c'est un bon professionnel. À l'inverse, celui qui se retire du jeu après une blessure serait considéré comme « faisant semblant » ou exagérant son mal pour ne pas avoir à jouer.⁵² En outre, dans un article paru dans *La Tribune* en octobre 2009, il est question d'un joueur de football blessé :

On ne semble pas comprendre pourquoi sa jambe tarde tant à guérir. « Il y a certainement un ensemble de facteurs dont mon retour au jeu hâtif. On avait ciblé huit semaines pour que je puisse jouer un match présaison contre Philadelphie. C'était peut-être un peu court comme période de récupération. »⁵³

Les entraîneurs mettraient beaucoup de pression sur les joueurs et sur les médecins sportifs pour hâter le retour au jeu des athlètes à la suite d'une blessure. Il arrive ainsi que les médecins retournent les athlètes au jeu avant la fin du temps de récupération prescrit, en espérant que tout se passe bien. Certains médecins, parce qu'ils sont engagés par le club, se sentent redevables d'abord envers l'entraîneur et le dirigeant du club et sont même prêts à briser le sceau de confidentialité si le bien de l'équipe est en jeu.⁵⁴

Les abus de pouvoir et les pressions indues sur les jeunes athlètes

De façon générale, la population admire les athlètes amateurs et professionnels de haut niveau. Cependant, cette reconnaissance ne vient pas sans une quelconque forme de pression pour maintenir et dépasser certains standards. Ainsi, la pression de performance peut venir de l'athlète lui-même, mais peut aussi être exercée par les pairs, les parents, les entraîneurs et, au-delà, par les associations sportives, les commanditaires et même l'État. Si elle se veut généralement positive,

⁴⁹ B. TREMBLAY, *Portrait des traumatismes d'origine récréative et sportive au Québec – Édition 2007*, Trois-Rivières, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Direction de la promotion de la sécurité, 2007, 22 p., http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SLS/Promotion_securite/PortraitTraumaRecReSport.pdf.

⁵⁰ K. YOUNG, « Violence, risk and liability in male sports culture », *Sociology of Sport Journal*, vol. 10, n°4, décembre 1993, p. 373-396; cité par S. LOLAND *et al.*, *Pain and injury in sport : social and ethical analysis*, Routledge, 2005, p.21.

⁵¹ S. LOLAND *et al.*, *op. cit.*, p. 7.

⁵² *Ibid.*, p. 185.

⁵³ P. TURGEON, « Samuel Giguère toujours incommode par sa blessure », *La Tribune*, 15 octobre 2009, <http://www.cyberpresse.ca/la-tribune/sports/200910/15/01-911556-samuel-giguere-toujours-incommode-par-sa-blessure.php>.

⁵⁴ S. LOLAND *et al.*, *op. cit.*, p. 195-196.

elle peut devenir lourde à porter et concourir à gommer les bienfaits de la pratique sportive pour tomber dans le créneau de la réussite à tout prix.

Dû au temps passé ensemble, la relation entre les entraîneurs et les athlètes peut devenir très intime. Si l'influence de l'entraîneur sur son protégé peut être très positive et pousser ce dernier à donner le meilleur de lui-même; elle peut néanmoins devenir malsaine. Une étude publiée en 1997 sur les relations entre des entraîneurs masculins et des athlètes féminines révèle que 59 % des athlètes sont influencées par leur entraîneur sur le poids et la diète, 34 % sont influencées sur leur sommeil, 10 % sur leur façon de s'habiller, 7 % sur leur coupe de cheveux, 25 % sur leur vie sociale, 13 % sur leur petit ami et leur vie sexuelle. De plus, 15 % d'entre elles ont reçu des propos blessants de la part de leur entraîneur, 6 % ont reçu une invitation à sortir, 17 % ont vécu des contacts physiques, 2 % ont reçu des caresses et 0,7 % ont subi des pressions pour avoir des rapports sexuels.⁵⁵ En outre, l'influence de l'entraîneur peut jouer sur le choix d'un athlète de se doper ou non.⁵⁶

En 1990, une étude réalisée auprès de 104 jeunes skieurs de 13 ans a révélé que 26 % d'entre eux sentent que leurs parents les forcent à compétitionner, que cette pression est vécue négativement et qu'elle est une source d'anxiété pour les jeunes qui en sont victimes.⁵⁷ Selon Hamstra *et al.*, cette pression accrue peut non seulement occasionner de l'anxiété, mais peut aussi provoquer un surmenage et consécutivement, augmenter les risques de blessures. Les pressions parentales négatives peuvent prendre différentes formes comme utiliser un langage inapproprié envers les partisans et les participants, confronter rudement – et même physiquement – l'entraîneur et les officiels. La pression peut aussi prendre la forme d'une participation excessive de l'enfant dans un sport en particulier. À long terme, les jeunes athlètes ont tendance à s'exclure définitivement de la compétition et ils apprennent à réagir d'une façon inappropriée à la colère et à la frustration, augmentant par le fait même les risques de comportements violents et de troubles anxieux. Certaines organisations sportives ont réagi en développant des codes d'éthique pour les parents. En parallèle, des entraîneurs et des thérapeutes ont plutôt développé des techniques de relaxation et des façons de gérer le stress chez les jeunes athlètes.⁵⁸ Ces types de pressions peuvent donc venir des parents, mais également de l'entraîneur, des coéquipiers et même de l'athlète lui-même. Idéalement, pratiquer un sport devrait être une façon d'avoir du plaisir, d'améliorer ses habiletés et de mettre en valeur son esprit sportif et ce, de façon sécuritaire.⁵⁹

En définitive, les athlètes, jeunes et moins jeunes, poussés au surentraînement que ce soit directement ou indirectement par leurs parents, leur entraîneur, leur agent ou quiconque de leur

⁵⁵ A. TOMLINSON et I. YORGANCI, « Male coach/female athlete relations : gender and power relations in competitive sport », *Journal of Sport & Social Issues*, vol. 21, n°2, 1997, p. 144 et 146.

⁵⁶ J. MONZÉE, *op. cit.*, p. 81.

⁵⁷ J. C. HELLSTEDT, « Early adolescent perceptions of parental pressure in the sport environment », *Journal of sport behaviour*, vol. 13, n°3, 1990, p. 135-144 ; cité par S. PARENT, *Recension des écrits éthiques dans le sport*, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Gouvernement du Québec, septembre 2004, p. 63-66, <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1102>.

⁵⁸ K. L. HAMSTRA *et al.*, « Athletic injury and parental pressure in youth sports », *Athletic Therapy Today*, vol. 7, n°6, novembre 2002, p. 36-40.

⁵⁹ J. S. BRENNER, « Overuse injuries, overtraining, and burnout in child and adolescent athletes », *American Academy of Pediatrics*, vol. 119, n°6, juin 2007, p. 1245.

entourage, peuvent subir différentes conséquences négatives. Bien que le sport permette généralement d'atteindre un meilleur état de santé général, le surentraînement peut avoir l'effet inverse et nuire à la santé : le risque de blessure et de surmenage étant accru. De plus, l'école peut devenir secondaire pour les jeunes athlètes d'âge scolaire. Si certains vont vivre de leur sport, d'autres vont se retrouver sans contrat, sans commandite et sans formation adéquate. Il faut aussi prendre en considération que les jeunes ont besoin de passer du temps avec leur famille et leurs amis, de se reposer et d'avoir des temps libres afin de devenir des adultes équilibrés.⁶⁰

Les troubles alimentaires

Le corps étant le principal « outil de travail » de l'athlète, il revêt une importance toute particulière. Ce dernier peut le modifier pour répondre aux standards de la pratique du sport en question. Certains cherchent à se muscler davantage; d'autres, à augmenter leur flexibilité ou à perdre le plus de poids possible pour gagner en légèreté. Comme toujours, le problème vient de l'excès, lorsque tous les moyens sont bons pour parvenir à l'objectif convoité : pour certains, ce sera le dopage ou le surentraînement; pour d'autres, des régimes de vie extrêmes, menant à l'anorexie et/ou à la boulimie.

Une enquête menée sur de jeunes sujets québécois⁶¹ révélait que 74 % des jeunes filles souhaiteraient perdre du poids. Ce désir n'est pas seulement l'apanage des filles ayant un surplus de poids puisque 84 % de celles qui ont un poids santé et 25 % de celles qui ont un poids insuffisant désirent maigrir. De plus, à 13 ans, les deux tiers des jeunes filles ont déjà suivi un régime amaigrissant et le tiers d'entre elles a usé de moyens draconiens tels que des exercices excessifs afin d'atteindre leur but.⁶²

La présence de personnes aux prises avec un trouble alimentaire tel que l'anorexie nerveuse cause certains problèmes éthiques aux entraîneurs qui doivent contrebalancer le respect de l'autonomie de la personne à la santé et à la sécurité des participants. L'activité physique peut présenter des risques sérieux pour la santé des personnes anorexiques, car celles-ci peuvent présenter une perte de masse musculaire, une diminution de la taille et de la fonction cardiaque limitant la livraison d'oxygène aux muscles lors de la pratique d'une activité physique et pouvant se solder ultimement en une arythmie fatale.⁶³

Le code d'éthique des entraîneurs anglais de culture physique (*Exercise and Fitness coaching, Teaching & Instructing code of Ethics*) n'est guère d'une grande utilité pour résoudre ce dilemme. Au contraire, le message envoyé est ambigu. Par exemple, un article mentionne que l'intérêt principal d'un bon entraîneur doit être le bien-être, la santé et l'avenir de chaque participant alors que l'article suivant souligne le fait que les participants doivent accepter la

⁶⁰ R. WEBER, « Protection of children in competitive sport : Some critical questions for London 2012 », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 44, n°1, 2009, p. 60-65.

⁶¹ J. CAMIRAND, *Un profil des enfants et des adolescents québécois*, monographie n°3, Enquête sociale et de santé 1992-1993, Québec, 1996; tiré de Kino Québec, *Les filles, c'est pas pareil!*, op. cit., p. 8.

⁶² KINO-QUÉBEC, *Les filles, c'est pas pareil!*, op. cit., p. 10.

⁶³ S. GIORDANO, « Risk and supervised exercise : the example of anorexia to illustrate a new ethical issue in the traditional debates of medical ethics », *Journal of Medical Ethics*, vol. 31, n°1, 2005, p. 16.

responsabilité de leur comportement lors de l'entraînement afin de développer leur indépendance.⁶⁴

Les discriminations en tout genre

Le sport est traditionnellement un univers masculin. Il suffit de penser aux premiers Jeux olympiques, réservés uniquement aux hommes grecs en bonne santé. L'évolution de la société et des mentalités a toutefois permis aux femmes, aux personnes handicapées intellectuelles ou physiques, aux minorités visibles, aux enfants, aux homosexuels, etc. de faire partie d'équipes sportives. Mais qu'en est-il de la situation aujourd'hui? A-t-on atteint une certaine forme d'équité dans l'accès aux installations, à la technologie de pointe, au financement, à la reconnaissance, aux honneurs...pour tous?

Encore en 2010, l'homosexualité est taboue dans le milieu sportif, un milieu où les stéréotypes de masculinité sont encore très présents. Puisque l'homosexualité n'est pas visible en soi, les athlètes gais et lesbiennes tendent à demeurer « dans le placard » de peur d'être stigmatisés.⁶⁵ Les quelques homosexuels qui s'affichent, le font habituellement en fin de carrière, lorsque leur sécurité financière est assurée. Un cercle vicieux s'installe alors : les homosexuels restent dans l'ombre car le milieu sportif montre très peu d'ouverture face aux minorités sexuelles et il s'ouvre très lentement à cette réalité puisque l'homosexualité reste cachée.⁶⁶ Les Gay Games et les Outgames⁶⁷ se sont alors développés pour permettre aux minorités sexuelles de pratiquer des sports de compétition sans subir de discrimination.

Les Jeux olympiques sont réservés aux meilleurs athlètes – féminins et masculins -, ce qui exclut de facto ceux qui sont aux prises avec certaines limitations. En conséquence, des organisations se sont développées en parallèle de ce grand événement afin de pallier certaines discriminations. C'est le cas des Paralympiques et des Olympiques spéciaux⁶⁸. Les athlètes paralympiques déplorent pourtant ne pas recevoir la reconnaissance à laquelle ils devraient avoir droit, et ce malgré une récolte de médailles impressionnante lors d'événements majeurs :

Malgré leurs performances, ces athlètes n'obtiennent pas de reconnaissance au gala du Prix sportif canadien en 2001. Ils expriment leur frustration et leur déception. Encore aujourd'hui, il semble qu'une médaille paralympique n'a pas autant de valeur qu'une médaille olympique. Pourtant, les athlètes paralympiques doivent consentir les mêmes

⁶⁴ *Ibid.*, p. 18-19.

⁶⁵ FONDATION ÉMERGENCE, « Parler du silence – l'homophobie dans le monde du sport », *Campagne 2010*, <http://www.homophobie.org/default.aspx?scheme=3881>.

⁶⁶ L.-A. BERTRAND, « Homosexualité dans le sport – Un sujet tabou dans un milieu macho », *Radio-Canada.ca*, 14 mai 2010, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2010/05/14/001-homosexualite-sport-accueil.shtml>.

⁶⁷ Les Gay Games et les Outgames sont des événements concurrents, dont la clientèle cible est gaie, lesbienne, bisexuelle et transsexuelle, mais qui se proposent tous deux « d'accueillir tout individu désirant participer à la fête sportive, "sans aucune discrimination liée à l'orientation sexuelle, au genre, à la religion, à l'origine ethnique, aux croyances politiques, aux compétences artistiques ou athlétiques, au handicap, à l'âge ou au statut sérologique". » (P. LIOTARD et S. FERREZ, « Jeux lesbiens, gay, bi et trans : valeurs d'inclusion et discussion de l'éthique sportive », *Éthique publique : L'éthique du sport en débat – dopage, violence, spectacle*, Montréal, Éditions Liber, vol. 7, n°2, automne 2005, p. 159).

⁶⁸ Voir supra note 7.

efforts que leurs collègues des Olympiques pour se hisser au sommet d'une discipline.⁶⁹

Certains parlent même des Jeux paralympiques comme de jeux « secondaires ».⁷⁰

Malgré des avancées notables en ce qui concerne la participation des femmes dans les grands événements sportifs, il reste encore du chemin à parcourir, comme le démontre une étude réalisée en Espagne en 2007 :

Women have traditionally been under-represented in the global sports media in terms of the amount of coverage to women's and men's sports, reflecting the patriarchal attitudes dominant in society. [...] Despite increasing numbers, women are still a minority group in Spanish sport. The gender gap might be narrowing, but evidence remains that institutionalized discrimination continues, reflecting the inequalities in cultural power between men and women.⁷¹

Enfin, il peut arriver que certains membres d'une équipe sportive jouent plus souvent que d'autres – généralement les meilleurs joueurs – cela arrive surtout lors des matches, car les entraîneurs cherchent à maximiser leurs chances de remporter la victoire.⁷² Malheureusement pour les joueurs moins performants, il est difficile de s'améliorer en restant assis sur le banc! Bien que l'observation puisse avoir un certain rôle éducatif; dans le sport, rien n'est aussi efficace que l'entraînement et les mises en situations réelles pour améliorer les habiletés physiques et le temps de réaction des joueurs.⁷³ Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) aborde la question du temps de jeu égal ainsi :

Le débat autour du temps de jeu égal pour tous est en fait un débat à propos de la valeur de l'« inclusion » dans le sport. Au cœur de la valeur de l'« inclusion », repose la conviction que toute personne qui veut pratiquer un sport devrait en avoir la possibilité. Cela devrait inclure l'accès à des essais honnêtes, à de l'équipement, aux installations et aux équipes. Toute version du sport honnête suppose que chaque participant soit traité équitablement sur la base de ses mérites.⁷⁴

Dans tous ces cas, la situation s'est globalement améliorée depuis quelques années, particulièrement au Canada. Il reste toutefois du chemin à faire pour parvenir à l'équité, ici comme ailleurs.

⁶⁹ « Athlètes handicapés en quête de reconnaissance », *Les archives de Radio-Canada*, 24 mars 2001, http://archives.radio-canada.ca/version_print.asp?page=1&IDLan=0&IDClip=8919&IDDossier=0&IDCat=251&IDCatPa=153.

⁷⁰ J.-P. THIVIERGE, « Discrimination paralympique », *Le Devoir*, 20 septembre 2008, <http://www.ledevoir.com/non-classe/206494/discrimination-paralympique>.

⁷¹ L. CROLLEY et E. TESO, « Gendered narratives in Spain : The representation of female athletes in Marca and El País », *International Review for the Sociology of Sport*, vol.42, 2007, p. 149 et 163.

⁷² R. H. COX, *Psychologie du sport*, De Boeck Université, 2005, p. 97.

⁷³ R. K. STRATTON, « Temps de jeu égal pour tous », *Coaching Youth Sports*, <http://www.cces.ca/files/pdfs/EqualPlayingTimeForAll-CYS-F.pdf>.

⁷⁴ CENTRE CANADIEN POUR L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT, *Temps de jeu égal*, <http://www.cces.ca/fr/equaltime>.

Les nouveaux défis de l'éthique sportive

Il ne faudrait pas croire que les athlètes, les entraîneurs et les personnes qui gravitent dans le milieu sportif (arbitres, spectateurs, parents) soient les seuls à afficher des écarts de conduite. Les organisations sportives sont, depuis quelques années, le théâtre de dérapages considérables.

Au Canada, le trafic des jeunes sportifs semble un fait peu connu. Selon les informations recueillies, le sport le plus touché serait le football [soccer] européen. À l'instar du hockey professionnel, les joueurs de football peuvent être échangés d'une équipe à l'autre, d'un pays à l'autre. Dans le premier, il existerait toutefois un marché parallèle et illégal où :

[...] un intermédiaire peu scrupuleux repère un jeune joueur et lui fait miroiter, ainsi qu'à sa famille, la possibilité d'intégrer un club en Europe et l'espoir d'une réussite. Une fois arrivé en Europe, le plus souvent avec un visa de touriste, le jeune sportif, s'il n'a pas été dupé, peut avoir la possibilité d'effectuer des essais dans divers clubs. Dans le meilleur des cas, le jeune signe un contrat de court terme avec le club, souvent précaire et peu favorable. Toutefois, si le sportif ne parvient pas à se faire embaucher, l'intermédiaire l'abandonne le plus souvent à son sort. En règle générale, le nombre de contrats proposés est très faible par rapport à l'ampleur des flux d'immigration, ce qui entraîne une grande masse de laissés pour compte.⁷⁵

Ces jeunes, des Africains ou des Latino-Américains – se retrouvent le plus souvent sans argent et sans permis de travail. Ils craignent de plus de rentrer dans leur pays, talonnés par la honte de l'échec. Différentes organisations ont réagi afin de limiter ce phénomène. C'est le cas, notamment, de la Fédération internationale de football association (FIFA) qui a adopté un règlement visant à interdire le transfert de jeunes mineurs, sauf dans trois situations précises et détaillées au règlement.⁷⁶

Les années 1990 ont vu les histoires de corruption dans le sport faire la manchette. Un article de la revue *Le Débat*⁷⁷ fait état de deux types de corruption. Le premier type correspond à la tricherie sportive, soit le truquage des matches. Il concerne principalement les joueurs et les arbitres. Le second type relève des organisations sportives à grande échelle et se traduit par l'enrichissement personnel en vue d'obtenir des contrats ou d'acheter des voix afin de soutenir la candidature d'une ville souhaitant être l'hôte d'un grand événement sportif. La corruption touche à cinq grands principes véhiculés par le sport, soit l'incertitude des résultats, l'égalité des chances, l'honnêteté, l'idéal humaniste et l'utopie démocratique du sport. Deux affaires de corruption sont ainsi citées en exemple, soit celle de l'équipe de soccer français, l'Olympique de Marseille (OM) accusée d'avoir mis en place un système de fausses factures afin d'acheter les matches de soccer

⁷⁵ C. MIÈGE, « La lutte contre le trafic des jeunes sportifs en provenance des pays tiers, un sujet toujours d'actualité », *La revue scientifique Sport et citoyenneté – Le sport au service de la société*, numéro hors-série *Coupe du monde de la FIFA 2010 : l'heure de l'Afrique?*, juin 2010, p. 26-27, http://www.sportetcitoyennete.org/userfiles/image/revue_speciale_CM_2010.pdf.

⁷⁶ FIFA, *Règlement du statut et du transfert des joueurs*, octobre 2009, 48 p., http://fr.fifa.com/mm/document/affederation/administration/66/98/97/regulationsstatusandtransfer_fr_1210.pdf.

⁷⁷ P. CHANTELAT, « De la corruption dans le sport. Le faux crépuscule d'une idole », *Le Débat*, n°114, mars-avril 2001, p. 125-139.

et les arbitres entre 1987 et 1993.⁷⁸ La deuxième affaire concerne l'attribution des Jeux olympiques à Salt Lake City en 2002. Six membres du comité olympique auraient reçu une somme de plusieurs milliers de dollars en échange de leur vote. Il en serait de même pour les Jeux de Sidney en 2000 et ceux de Nagano en 1998. Certains soupçonnent l'économie du sport-spectacle et les salaires démesurés d'être à la source de la corruption alors que d'autres soutiennent que « l'excès est au cœur même du sport de compétition dans son rapport naturel à la performance. »⁷⁹

Un aperçu des enjeux éthiques et des valeurs en cause

Bien que le sport apporte généralement son lot de bienfaits à ses adeptes, l'idéal sportif peut être corrompu par des visées qui s'éloignent du modèle de participation, d'excellence morale et d'esprit sain dans un corps sain.⁸⁰ Il importe donc de se pencher sur quelques considérations éthiques entourant la pratique sportive dans son ensemble.

Les principales valeurs en jeu sont l'équité, l'égalité des chances, la justice, l'autonomie, le dépassement de soi, la répartition de la richesse, la participation, la performance, la santé et le respect. La notion d'esprit sportif⁸¹ est aussi centrale dans la réflexion sur l'éthique sportive. Chacun des problèmes éthiques décrit précédemment met en jeu un certain nombre de valeurs, tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°2 : Exemples de valeurs en jeu selon le problème soulevé.

Dopage	Santé, égalité des chances, performance, dépassement de soi, esprit sportif, respect de la vie privée, répartition de la richesse
Violence	Respect de l'autre, santé et sécurité, esprit sportif
Blessures sportives	Santé
Abus de pouvoir et pressions indues	Autonomie, respect, participation
Troubles alimentaires	Santé
Discrimination	Équité, égalité des chances, participation, respect de la diversité
Corruption et trafic d'athlètes	Justice, répartition de la richesse, égalité des chances

⁷⁸ Fait intéressant : un sondage, réalisé en 1993 révélait que 94 % des Français acceptent l'idée que l'argent a corrompu le soccer. (J.-F. BOURG, « L'argent noir du football : l'affaire VA-OM », *L'Argent fou du sport*, Paris, La Table ronde, 1994, p. 43-59; cité par P. CHANTELAT, *op. cit.*, p. 129.)

⁷⁹ P. CHANTELAT, *op. cit.*, p. 137.

⁸⁰ Lorsque le baron Pierre de Coubertin a redonné vie aux Olympiques en 1896, il voulait accomplir une « œuvre grandiose et bienfaisante » d'éducation, à l'image des anciens Grecs, afin de permettre à la jeunesse du monde de développer son corps aussi bien que son esprit et ce, afin d'atteindre l'excellence : « L'excellence inscrit l'homme dans la nécessité des limites et du refus des excès. [...] L'exploit sportif dans l'Antiquité ne peut, en quelque sorte, outrepasser les limites données par la nature. [...] D'évidence, les sportifs modernes entendent la performance différemment. » (B. LALOU, « Olympisme : Journée d'étude (3^e partie) », *Le Quotidien Planète Sport*, 3 juin 2009, <http://planetesport-dz.com/omnisports/omnisports/3841-olympisme--journee-detude-3e-partie.html>.)

⁸¹ Le GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIQUE utilise cette expression ainsi que « franc-jeu » comme traduction de « fair-play ».

Comment alors, en arriver à ramener les athlètes et tous ceux qui gravitent dans la sphère sportive, à l'essence même du sport et à faire en sorte que la fin ne justifie plus les moyens? « Parier sur l'éthique et le respect des règles sportives pour éviter une telle dérive est illusoire, beaucoup trop d'enjeux étant à l'œuvre au sein du sport de haut niveau. »⁸² Alors que certains prônent une réglementation sévère avec des sanctions, d'autres sont plus enclins à miser sur l'éducation et la prévention dès le jeune âge.⁸³

Cette prévention devrait promouvoir un changement de comportement face aux valeurs sociales de performances, de victoires « à tout prix » mais aussi d'apparence physique. L'action préventive porterait ainsi sur la clarification des valeurs individuelles, des connaissances de base, des croyances et des attitudes, tant chez le jeune que chez les parents, les professeurs, les entraîneurs ou autres personnes influentes dans le domaine de l'éducation. Ces changements devraient ainsi se produire à un niveau personnel et à un niveau collectif.⁸⁴

La pression de performance n'est pas uniquement intrinsèque à l'athlète⁸⁵, mais vient aussi « d'en haut », soit de l'entraîneur, des parents, et même des gouvernements⁸⁶. La société tout entière véhicule des valeurs de *réussite à tout prix* dans de multiples champs d'activité, que ce soit au niveau scolaire, professionnel, personnel, familial, etc.⁸⁷ Plusieurs questions surgissent de ce constat : jusqu'où est-on prêt à sacrifier l'intégrité physique pour améliorer les performances et les chances de victoire? Est-il justifié de recourir à l'utilisation de différents moyens technologiques et chimiques afin de ressortir victorieux d'une compétition sportive? L'importance de la participation et de l'effort ont-ils cédé le pas à une industrie lucrative sous le poids des pressions politiques, économiques, culturelles et technologiques? À ce propos, l'extrait suivant tiré de *Quelle éthique du sport?* est particulièrement éloquent :

Certes, l'entrée du sport dans l'ère de la consommation de masse, sa spectacularisation et sa régulation par la logique du marché, l'obsession d'une mise en forme du corps, la poursuite du record incorporée dans la volonté de dépassement de soi et de l'autre,

⁸² L. GUERRESCHI et C. GARNIER, « Les représentations sociales du dopage sportif – Étude qualitative auprès d'athlètes de haut niveau français et canadiens », *Drogues, Santé et Société*, vol. 7, n°1, juin 2008, p. 249.

⁸³ G. LIPPI *et al.*, « Doping in competition or doping in sport? », *British Medical Bulletin*, vol. 86, 2008, p. 105.

⁸⁴ P. TURBIN *et al.*, « Enquête épidémiologique sur le dopage en milieu scolaire dans la région Midi-Pyrénées », *Science & Sport*, 1995, vol. 10, n°2, p. 94.

⁸⁵ À ce sujet, il est intéressant de consulter le livre de Paulo DAVID, *Human rights in youth sports* paru en 2005, le chapitre « Winning at any cost » est particulièrement évocateur : « With victories being a source of great pride in most countries, sports has long been politicized. [...] In elite sports, many trainers or officials, whose expectations are often very high, do not tolerate lack of achievement by child or adult athletes. » (p. 35). Plus loin, on peut lire ceci : « Sports clearly mirrors society. [...] Today, political competition has partly been overshadowed by the logic of the new economy and corporate business. But, whether for political prestige or commercial gain, very young athletes still risk being pushed by adults to win, whatever the cost to the children. » (p. 38).

⁸⁶ Le gouvernement canadien a largement contribué au programme « À nous le podium » visant à faire du Canada un chef de file mondial dans le sport de haut niveau lors des Jeux d'hiver de Vancouver 2010 et d'été de Londres en 2012. Les objectifs sont clairement définis comme étant de récolter le plus grand nombre de médailles aux Jeux olympiques et de récolter le plus grand nombre de médailles d'or aux Paralympiques. (À NOUS LE PODIUM, [http://www.ownthepodium2010.com/About/.](http://www.ownthepodium2010.com/About/))

⁸⁷ J. MONZÉE, *op. cit.*, 296 p.

semblent faire ombrage à ses idéaux originels. Du moins le pense-t-on. Mais ces idéaux n'étaient-ils pas déjà entachés, dès leur origine et dans leur essence même, dans la mesure où la manière sportive d'agir et d'instituer des activités de divertissement systématique à teneur hygiénique, disciplinaire, politique et moralisatrice, résulte d'une idéologie libéraliste et progressiste, compétitive et puritaine, déjà toute infiltrée des germes de la contradiction et de la décadence?⁸⁸

On peut aussi se questionner sur l'état d'esprit des athlètes, principalement des jeunes, continuellement sous pression. Selon Monzée, certains d'entre eux seraient sujets à développer des troubles de santé mentale, tel que la dépression nerveuse.⁸⁹ Ainsi, le sport censé contribuer à améliorer la santé physique et mentale peut en venir à contribuer à leur détérioration lorsqu'il y abus.

Quelle est donc la finalité du sport d'excellence? Est-ce une finalité imposée par le sommet de la pyramide pour rencontrer des aspirations politiques, économiques ou technologiques afin de proposer un spectacle alliant puissance, perfection et précision ou devrait-elle être puisée en l'athlète lui-même afin d'en retirer fierté, plaisir et sentiment d'accomplissement? La victoire – et les retombées qui y sont associées – justifie-t-elle que les athlètes amateurs et professionnels hypothèquent parfois leur santé⁹⁰ et leur avenir par le dopage, le surentraînement, etc.? Et quelle est la finalité du sport de loisir? Doit-elle nécessairement passer par la victoire sur les autres?

Conclusion

Traiter de l'éthique sportive semblait d'autant plus pertinent pour la CEST-Jeunesse 2011 alors que la poussière retombe à peine à la suite des Jeux olympiques et à la performance des athlètes canadiens à Vancouver. Dans les semaines qui ont suivi les Jeux, les clubs sportifs ont vu leur affluence augmenter considérablement.⁹¹ Les jeunes athlètes peuvent subir des pressions de toutes sortes, quel que soit le niveau de compétition dans lequel ils évoluent. Si quelques athlètes dénoncent parfois les humiliations subies et les écarts de conduite de certains, il reste que plusieurs agissements restent tabous dans le milieu sportif. Que ce soit au nom de la réussite de l'équipe, du succès professionnel de l'entraîneur, des attentes parentales ou de la prospérité nationale, etc., il ne faut pas perdre de vue le bien-être individuel des sportifs. Ces raisons ont

⁸⁸ L.-P. BORDELEAU, *op. cit.*, p. 16.

⁸⁹ J. MONZÉE, *op. cit.*, p. 61-63.

⁹⁰ Parmi les effets secondaires les plus graves des produits dopants, on retrouve la défaillance cardiaque, l'asthme, les dysfonctions sexuelles, la détresse psychologique, la déshydratation, l'arythmie, l'hypertension, des anomalies de la fonction hépatique, des ulcères d'estomac, une surcharge sanguine, des caillots sanguins, un choc métabolique, etc. (GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, *op. cit.*).

⁹¹ « "En 17 ans à la Fédération [de patinage de vitesse du Québec], c'est le meilleur mois de mars post-olympique que j'aie connu", a dit hier M. Dubreuil, qui a traité des dizaines de demandes d'informations depuis deux semaines. Selon Robert Dubreuil, l'impact réel des Jeux de Vancouver se fera sentir en septembre, au terme de la période d'inscription pour la prochaine saison." Après les Jeux de Turin, en 2006, le nombre de membres avait augmenté de 19%, a-t-il dit. Avec les performances de nos athlètes cette année, on peut s'attendre à encore mieux." La médaille de bronze de Joannie Rochette devrait également provoquer un regain d'intérêt pour le sport au cours de la saison 2010-2011, selon René Bemeur, président du Club de patinage artistique de Longueuil. » (C. HANDFIELD, « Les performances des athlètes québécois inspirent les jeunes », *La Presse*, 8 mars 2010, <http://www.cyberpresse.ca/sports/autres-sports/olympisme/201003/08/01-4258357-les-performances-des-athletes-quebecois-inspirent-les-jeunes.php>).

incité la Commission de l'éthique de la science et de la technologie à proposer ce sujet aux enseignants et aux étudiants des collèges et des cégeps québécois participant à l'édition 2011 de la CEST-Jeunesse.

La Commission souhaite, grâce à ce document, accompagner les enseignants des collèges et cégep québécois afin d'amorcer un débat sur les défis de l'éthique sportive. Elle espère ainsi favoriser l'élaboration de recommandations tangibles et effectives, témoignant des préoccupations propres aux étudiants québécois.

Bibliographie et suggestions de lecture

« A sporting chance », *Nature*, vol. 448, n°7153, 2 août 2007, p. 512, <http://www.nature.com/nature/journal/v448/n7153/full/448512a.html>.

« Athlètes handicapés en quête de reconnaissance », *Les archives de Radio-Canada*, 24 mars 2001, http://archives.radio-canada.ca/version_print.asp?page=1&IDLan=0&IDClip=8919&IDDossier=0&IDCat=251&IDCatPa=153.

« L'éthique du sport en débat – dopage, violence, spectacle », *Éthique publique*, Montréal, Éditions Liber, vol. 7, n°2, automne 2005, 176 p. (tout le numéro).

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE, *Code mondial antidopage – Liste des interdictions 2010. Standard international*, 19 septembre 2009, 9 p., http://www.wada-ama.org/Documents/World_Anti-Doping_Program/WADP-Prohibited-list/WADA_Prohibited_List_2010_FR_REV.pdf.

ALLARD, Sophie, « Jeux Olympiques ou concours scientifique », *La Presse*, 14 février 2010, <http://www.cyberpresse.ca/sports/vancouver-2010/201002/14/01-949536-jeux-olympiques-ou-concours-scientifique.php>.

ASSOCIATED PRESS, « Pistorius nettement avantagé par ses prothèses en carbone », *Cyberpresse*, Londres, 18 novembre 2009, <http://www.cyberpresse.ca/sports/autres-sports/athletisme/200911/18/01-922839-pistorius-nettement-avantage-par-ses-protheses-en-carbone.php>.

BAILLARGEON, Normand, « Drogue et hockey : un samedi soir chez Paulo », *La vraie dureté du mental*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 181-196.

BERTRAND, Louis-André, « Homosexualité dans le sport – Un sujet tabou dans un milieu macho », *Radio-Canada.ca*, 14 mai 2010, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2010/05/14/001-homosexualite-sport-accueil.shtml>.

BIENVAULT, Pierre, « Les médecins du sport face au dopage », *La Croix*, 4 mai 2004.

BODIN, Dominique, Luc ROBÈNE et Stéphane HÉAS, *Sports et violences en Europe*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, août 2004, 249 p.

BOISSINOT, Christian, « Le point sur les poings », *La vraie dureté du mental – Hockey et philosophie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 143-165.

BORDÉ, Jacques, « Quels sont les avis des différents comités d'éthique – Interview de Jacques Bordé, chargé de mission au COMETS (propos recueillis en août 2006) », *Nano et Santé : les débats*, http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosnano/decouv/04/04_4/04_4.htm.

BORDELEAU, Léo-Paul, *Quelle éthique du sport?*, Montréal, Éditions Liber, 2000, 253 p.

BOWKER, Lee H. *Masculinities and Violence*, Californie, Sage, 1998, 288 p.

BRENNER, Joel S., « Overuse injuries, overtraining, and burnout in child and adolescent athletes », *American Academy of Pediatrics*, vol. 119, n°6, juin 2007, p. 1242-1245.

CAMIRAND, Jocelyne, *Un profil des enfants et des adolescents québécois*, monographie n°3, Enquête sociale et de santé 1992-1993, Québec, 1996.

CENTRE DE RECHERCHE DES ÉCOLES DE SAINT-CYR COËTQUIDAN EN PARTENARIAT AVEC LE PROGRAMME UNIVERSITAS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, *Éthique, Travail décent et Sport*, Suisse, Organisation internationale du Travail, 2008, 120 p., http://www.ilo.int/public/english/universitas/download/publi/ethique_sport.pdf.

CHANTELAT, Pascal, « De la corruption dans le sport. Le faux crépuscule d'une idole », *Le Débat*, n°114, mars-avril 2001, p. 125-139.

CHOUINARD, Marie-Andrée, « École nationale de ballet contemporain – Un premier feu rouge avait été allumé en 1999 », *Le Devoir*, 8 octobre 2003, p. A7.

CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL D'ÉTHIQUE, *Compensation des déficits hormonaux chez les sportifs de haut niveau. Rapport*, n°35, 18 mai 1993, 4 p., <http://www.ccne-ethique.fr/docs/fr/avis035.pdf>.

CONSEIL DE L'EUROPE, « Accord partiel élargi sur le sport (APES) Recommandation n°R (92) 14 rév. du Comité des Ministres aux États Membres sur le Code d'éthique révisé (rév.2) », Strasbourg, 28 août 2009, [www.engso.com/Data/Recommandation_no_R\(92\)_FR.pdf](http://www.engso.com/Data/Recommandation_no_R(92)_FR.pdf).

COX, Richard H., *Psychologie du sport*, De Boeck Université, 2005, 408 p.

CROLLEY, Liz et Elena TESO, « Gendered narratives in Spain : The representation of female athletes in Marca and El País », *International Review for the Sociology of Sport*, vol.42, n°2, juin 2007, p. 149-166.

DAVID, Paulo, *Human rights in youth sports*, Abingdon, Routledge, 2005, 338 p.

DAVIDSON, Ian, « The creation of fair-play sporting divisions in Newfoundland & Labrador high school sports », *Physical and Health Education*, hiver 2006, p. 34-36, <http://www.cces.ca/files/pdfs/Creation%20of%20Fair-Play%20Division.pdf>.

DEMERS, Guylaine, « L'homophobie en sport : phénomène présent, phénomène tabou », *Journal canadien des entraîneurs*, vol. 6, n°2, avril 2006, http://www.coach.ca/WOMEN/f/journal/avr2006/fprint_out.htm.

DION, Jean, « L'affaire Bertuzzi ou le hockey en procès », *Le Devoir*, 22 décembre 2007, <http://www.ledevoir.com/sports/hockey/169717/l-affaire-bertuzzi-ou-le-hockey-en-proces>.

DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ, *Problèmes d'ordre éthique dans le sport et le loisir chez les jeunes*, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Gouvernement du Québec, décembre 2004, 10 p., http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SLS/rap_ethique_12-17ans_2004.pdf.

DOHERTY, Deborah et Dorothy BERGLUND, *La violence psychologique: un document de travail*, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, 2008, 38 p.

ELIAS, Norbert et Éric DUNNING, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994, 392 p.

FIFA, *Règlement du statut et du transfert des joueurs*, octobre 2009, 48 p., http://fr.fifa.com/mm/document/affederation/administration/66/98/97/regulationsstatusandtransfer_fr_1210.pdf.

FONDATION ÉMERGENCE, « Parler du silence – l'homophobie dans le monde du sport », *Campagne 2010*, <http://www.homophobie.org/default.aspx?scheme=3881>.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SPORT ÉTUDIANT – SECTION QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES, *Éthique sportive – outil de référence*, <http://www.sportetudiant.qc.ca/fileadmin/docs/Reglements/Scolaire/Esportif.pdf>.

FIELDS, S. K., C. L. COLLINS et R. D. COMSTOCK, « Violence in youth sports: hazing, brawling and foul play », *British Journal of Sports Medicine*, vol. 44, n°1, 2010, p. 32-37.

FRIEDMANN, Theodore, Olivier RABIN et Mark S. FRANKEL, « Gene doping and sport », *Science*, vol. 327, n°5966, 5 février 2010, p. 647-648.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, *La drogue et le sport : faits saillants*, 2004, 35 p., <http://www.rcmp-grc.gc.ca/qc/pub/sport/droque-drug-sport-fra.pdf>.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, *Rapport d'évaluation - L'attitude des jeunes envers le dopage sportif*, 1998, 53 p., <http://www.rcmp-grc.gc.ca/qc/pub/dop/dop-2008-fra.pdf>.

GÉRARD-SLAMA, Alain, « Les médias et l'éthique du sport », *Coubertin et l'olympisme. Questions pour l'avenir*, Rapport du Congrès du 17 au 20 septembre 1997 à l'Université du Havre, Lausanne, 1998, p. 195-200, <http://www.coubertin.ch/pdf/PDF-Dateien/125-Slama.pdf>.

GILBERT, Manon, « Anderson, un homme comblé », *Vivez Vancouver*, Radio-Canada.ca, 10 février 2010, http://vivezvancouver.radio-canada.ca/vivezvancouver/Surf_des_neiges/2010/02/08/001-AndersonAthleteSemaine.shtml.

GIORDANO, Simona, « Risk and supervised exercise : the example of anorexia to illustrate a new ethical issue in the traditional debates of medical ethics », *Journal of Medical Ethics*, vol. 31, n°1, 2005, p. 16.

GRAVEL, Alain, *L'engrenage*, Montréal, Voix Parallèles, 2008, 285 p.

GUERRESCHI, Luc et Catherine GARNIER, « Les représentations sociales du dopage sportif – Étude qualitative auprès d'athlètes de haut niveau français et canadiens », *Drogues, Santé et Société*, vol. 7, n°1, juin 2008, p. 239-294, http://www.drogues-sante-societe.org/vol7no1/DSS_v7n1_art7.pdf.

HAMSTRA, Karrie L., Jeffrey M. CHERUBINI et C. Buz SWANIK, « Athletic injury and parental pressure in youth sports », *Athletic Therapy Today*, vol. 7, n°6, novembre 2002, p. 36-40.

HANDFIELD, Catherine, « Les performances des athlètes québécois inspirent les jeunes », *La Presse*, 8 mars 2010, <http://www.cyberpresse.ca/sports/autres-sports/olympisme/201003/08/01-4258357-les-performances-des-athletes-quebecois-inspirent-les-jeunes.php>.

HELLSTEDT, Jon C., « Early adolescent perceptions of parental pressure in the sport environment », *Journal of sport behaviour*, vol. 13, n°3, 1990, p. 135-144.

HOULIHAN, Barrie, « Book review : Genetically modified athletes : biomedical ethics, gene doping and sport », *European physical education review*, vol. 12, n°3, octobre 2006, p. 382.

KELLY, Seamus et Ivan WADDINGTON, « Abuse, intimidation and violence as aspects of managerial control in professional soccer in Britain and Ireland », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 41, n°2, juin 2006, p. 147-164.

KINO-QUÉBEC, *Les filles, c'est pas pareil! – Rapport sur la problématique des jeunes filles et la pratique de l'activité physique*, 31 p., <http://www.kino-quebec.qc.ca/publications/LesFillesPasPareil.pdf>.

KINO-QUÉBEC, *Les jeunes et l'activité physique – situation préoccupante ou alarmante?*, Québec, 1998, 32 p., <http://www.kino-quebec.qc.ca/publications/JeunesActivitePhysique.pdf>.

KIRBY, Sandra L. et Lorraine GREAVES, « Un jeu interdit : le harcèlement sexuel dans le sport », *Recherches féministes*, vol. 10, n°1, 1997, p. 5-33, <http://www.erudit.org/revue/Rf/1997/v10/n1/057909ar.pdf>.

LABERGE, Suzanne, « Les enjeux d'une éthique hétéro et autorégulatoire en matière de dopage sportif », *Éthica*, vol. 16, n°2, 2007, p. 101-119.

LACERTE, Pierre, « Olympiques : oui aux drogues », *L'Actualité*, vol. 24, n°2, 1999, p. 20-23

LALOU, Belkacem, « Olympisme : Journée d'étude (3^e partie) », *Le Quotidien Planète Sport*, 3 juin 2009, <http://planetesport-dz.com/omnisports/omnisports/3841-olympisme--journee-detude-3e-partie.html>.

LAMBELET COLEMAN, Doriane et James E. COLEMAN Jr., « The problem of doping », *Duke Law Journal*, vol. 57, n°6, avril 2008, p. 1743-1794, <http://www.law.duke.edu/shell/cite.pl?57+Duke+L.+J.+1743+pdf>.

LASNE, Françoise, Laurent MARTIN, Jacques de CEARRIZ, Thibaut LARCHER, Philippe MOULLIER et Pierre CHENUAUD, « "Genetic doping" with erythropoietin cDNA in primate muscle is detectable », *Molecular Therapy*, vol. 10, n°3, septembre 2004, p. 409-410.

LAURE, Patrick, *Le Dopage*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, 220 p.

LAURE, Patrick, « Le dopage ne concerne pas les jeunes sportifs ! », *Empan*, vol. 3, n°51, 2003, p. 27-31, <http://www.cairn.info/revue-empan-2003-3-page-27.htm>.

LAURE, Patrick, *Dopage et société*, Paris, Ellipses, 2000, 447 p.

LAURE, Patrick, *Éthique du dopage*, Paris, Ellipses Édition Marketing S.A., 2002, 122 p.

LAVOIE, Frédéric, « Sport et politique, même combat en Russie », *La Presse*, 3 mars 2010, <http://www.cyberpresse.ca/international/correspondants/201003/03/01-4256880-sport-et-politique-meme-combat-en-russie.php>.

LEA, Randall D., « Ethics in practice: Ethical considerations of biotechnologies used for performance enhancement », *The Journal of bone and joint surgery*, vol. 91-A, n°8, août 2009, p. 2048-2054.

LECLERC, Jean-Claude, « Le cas de Geneviève Jeanson – C'est le système sportif qui est dopé à l'argent », *Le Devoir*, 24 septembre 2007, <http://www.ledevoir.com/societe/ethique-et-religion/158032/le-cas-de-genevieve-jeanson-c-est-le-systeme-sportif-qui-est-dope-a-l-argent>.

LE POGAM, Yves, Philippe LIOTARD, Sylvain FERREZ, Jean-Bernard MARIE MOLES et Guillemette POULIQUEN, « Homophobie et structuration des jeux sportifs homosexuels », *Corps et culture*, n°6/7, 2004, <http://corpsetculture.revues.org/823>.

LIPPI, Giuseppe, Massimo FRANCHINI et Gian Cesare GUIDI, « Doping in competition or doping in sport? », *British Medical Bulletin*, vol. 86, n°1, 2008, p. 95-107, <http://bmb.oxfordjournals.org/cgi/reprint/86/1/95>.

LOLAND, Sigmund, Berit SKIRSTAD et Ivan WADDINGTON, *Pain and injury in sport : social and ethical analysis*, Routledge, 2005, 288 p.

MELIA, Paul, Andrew PIPE et Leslie GREENBERG, « The use of anabolic-androgenic steroids by Canadian students », *Clinical Journal of Sport Medicine*, vol. 6, n°1, janvier 1996, p. 9-14

MIAH, Andy, *Genetically modified athletes: biomedical ethics, gene doping and sport*, London, Routledge, 2004, 208 p.

MIÈGE, Colin, « La lutte contre le trafic des jeunes sportifs en provenance des pays tiers, un sujet toujours d'actualité », *La revue scientifique Sport et citoyenneté – Le sport au service de la société*, numéro hors-série *Coupe du monde de la FIFA 2010 : l'heure de l'Afrique?*, juin 2010, p. 26-27, http://www.sportetcitoyennete.org/userfiles/image/revue_speciale_CM_2010.pdf.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU LOISIR ET DU SPORT, *Code d'éthique du parent : Mon enfant et le sport. Le plaisir d'abord !*, Secrétariat au loisir et au sport, 2003, <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=758>.

MINISTÈRES DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION (Les), *Prévenir l'intimidation dans le sport*, Stratégie interministérielle de prévention de l'intimidation du Gouvernement de l'Alberta, <http://www.cces.ca/files/pdfs/Bully%20Prevention%20in%20Sports%20-%20FR.pdf>.

MOUVEMENT SPORT PUR, *L'influence du sport. Le rapport Sport Pur*, Centre canadien pour l'éthique dans le sport, septembre 2008, 94 p., http://www.truesportpur.ca/files/tsreport/TS_report_FR_webdownload.pdf.

MURRAY, Thomas H., Karen J. MASCHKE et Angela A. WASUNNA, *Performance enhancing technologies in sports ethical, conceptual and scientific issues*, John Hopkins University Press, 2009, 304 p.

PARENT, Sylvie, *Recension des écrits « éthique dans le sport »*, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Gouvernement du Québec, septembre 2004, 136 p., <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1102>.

PARENT, Sylvie, *La prévention et la gestion du harcèlement et des abus sexuels dans les organisations sportives québécoises*, Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 2008, 232 p.

PATRIMOINE CANADIEN, *Mobilisation Active : Politique concernant le sport pour les femmes et les filles*, 2009, 17 p., <http://www.pch.gc.ca/pgm/sc/pol/fewom/ws-b-fra.pdf>.

PELLETIER, Martin, « Les initiations, une autre bombe pour le hockey – Le contenu de plusieurs rituels initiatiques dans le sport doit être remis en question », *Le Devoir*, 31 janvier 1997, p. A9.

PERETTI-WATEL, Patrick, Jacques PRUVOST, Valérie GUAGLIARDO, Luc GUIBBERT, Pierre VERGER et Yolande OBADIA, « Attitudes à l'égard du dopage parmi les jeunes sportifs de la région PACA », *Science & Sports*, vol. 20, n°1, 2005, p. 33-40.

PIGEASSOU, Charles, « Les éthiques dans le sport : voyage au cœur de l'altérité », *Corps et Culture*, n°2, 1997, p. 2-13, <http://corpsetculture.revues.org/316>.

PILLARD, Fabien, Pascale GROSCLAUDE, Félix NAVARRO, Emmanuelle GODEAU et Daniel RIVIÈRE, « Pratique sportive et conduite dopante d'un échantillon représentatif des élèves de Midi-Pyrénées », *Science & Sports*, vol. 17, 2002, p. 8-16.

POSNER, Richard A., « In defense of Prometheus: Some ethical, economic, and regulatory issues of sport doping », *Duke Law Journal*, vol. 57, n°6, avril 2008, p. 1725-1741, <http://www.law.duke.edu/shell/cite.pl?57+Duke+L.+J.+1725+pdf>.

PRÉFONTAINE, Yves, « La violence dans sport ; un système à repenser de fond en comble », *Le Devoir*, 29 décembre 1997, p. A7.

RÉSEAU ÉDUCATION-MÉDIAS, *Une médaille vaut son pesant d'or en contrats de promotion*, 2009, http://www.media-awareness.ca/francais/ressources/educatif/exercices/medaille_or.cfm.

SHIELDS, Edgar W. JR., « Intimidation and violence by males in high school athletics », *Adolescence*, vol. 34, n°135, automne 1999, p. 503-521.

STRATTON, Richard K., « Temps de jeu égal pour tous », *Coaching Youth Sports*, <http://www.cces.ca/files/pdfs/EqualPlayingTimeForAll-CYS-F.pdf>.

SVOBODA, Mira et Peter DONNELLY, *Les obstacles linguistiques à l'accès au sport de haut niveau – Étude 2005*, Division Recherche sociale et politique de TNS Canadian Facts, 2006, 45 p., http://www.canadianheritage.gc.ca/pgm/sc/pubs/obstacles_linguistiques-linguistic_barriers/index-fra.cfm.

THIVIERGE, Jean-Paul, « Discrimination paralympique », *Le Devoir*, 20 septembre 2008, <http://www.ledevoir.com/non-classe/206494/discrimination-paralympique>.

TOMLINSON, Alan et Ilkay YORGANCI, « Male coach/female athlete relations : gender and power relations in competitive sport », *Journal of Sport & Social Issues*, vol. 21, n°2, 1997, p. 134-155.

TOMLINSON, Paul, *Power and ethics in coaching*, Gloucester, Coaching Association of Canada, 1996, 112 p., <http://www.coach.ca/eng/products/documents/Power-Ethics.pdf>.

TREMBLAY, Benoît, *Portrait des traumatismes d'origine récréative et sportive au Québec – Édition 2007*, Trois-Rivières, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Direction de la promotion de la sécurité, 2007, 22 p., http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SLS/Promotion_securite/PortraitTraumaRecreSport.pdf.

TURBLIN, Philippe, Pascale GROSCLAUDE, Félix NAVARRO, Daniel RIVIÈRE et Michel GARRIGUES, « Enquête épidémiologique sur le dopage en milieu scolaire dans la région Midi-Pyrénées », *Science & Sports*, vol. 10, n°2, 1995, p. 87-94.

TURGEON, Pierre, « Samuel Giguère toujours incommodé par sa blessure », *La Tribune*, 15 octobre 2009, <http://www.cyberpresse.ca/la-tribune/sports/200910/15/01-911558-samuel-giguere-toujours-incommode-par-sa-blessure.php>.

UNESCO, *Convention internationale contre le dopage dans le sport*, Paris, 19 octobre 2005, http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=31037&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

VALOIS, Pierre, André BUIST, Claude GOULET et Mélanie CÔTÉ, *Étude de l'éthique, du dopage et de certaines habitudes de vie chez des sportifs québécois*, Québec, secrétariat au loisir et au sport, 2002, 78 p., <http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirsport/pdf/RapportPreventionDopage.pdf>.

VERNEY, Marc, « La combinaison la plus rapide du monde? », *Radio France Internationale (RFI)*, 26 février 2008, http://www.rfi.fr/sportfr/articles/098/article_63234.asp.

WAHL, Alfred, « Sport et politique, toute une histoire! », *Outre-Terre*, vol. 3, n°8, 2004, p. 13-20, http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=OUTE_008_0013.

WALDRON, Jennifer J. et Christopher L. KOWALSKI, « Crossing the line: Rites of passage, team aspects, and ambiguity of hazing », *Research Quarterly for Exercise and Sport*, vol. 80, n°2, juin 2009, p. 291-302.

WEBER, Romana, « Protection of children in competitive sport: some critical questions for London 2012 », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 44, n°1, 2009, p. 55-69.

Sites Web

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE (AMA), <http://www.wada-ama.org/fr/Programme-mondial-antidopage/Sport-et-Organisations-antidopage/Le-Code/>.

À NOUS LE PODIUM, <http://www.ownthepodium2010.com/About/>.

CENTRE CANADIEN POUR L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT (CCES), <http://www.cces.ca/fr/home>.

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN, <http://www.paralympic.ca/fr/Accueil.html>.

CONSEIL DE L'EUROPE, *Rapport sur la participation des jeunes au sport de haut niveau*, <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/WorkingDocs/Doc96/FDOC7459.htm>.

FÉDÉRATION HOCKEY QUÉBEC, *Codes d'éthique*, <http://www.hockey.qc.ca/federation/programmes/sante/codes.jsp#entraîneur>.

FONDATION ÉMERGENCE, <http://www.homophobie.org/default.aspx?scheme=1163>.

GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIQUE, http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index1024_1.asp.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Loisir et Sport*, <http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirSport/>.

NOOMBA ANNUAIRE SPORTIF, <http://www.noomba-sport.com/sports/tous/>.

OLYMPIQUES SPÉCIAUX QUÉBEC, http://www.josq.qc.ca/index_fr.aspx.

PARTICIPACTION, <http://www.participaction.com/fr-ca/AboutParticipaction/AboutParticipaction.aspx>.

PATRIMOINE CANADIEN, « *Pour une éthique sportive* » - *Une déclaration adoptée par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du sport*, <http://www2.pch.gc.ca/pgm/sc/pubs/london-fra.cfm>.

PLAY BY THE RULES, *Resources*, <http://www.playbytherules.net.au/resources>.

SPORT ÉTUDIANT, *L'éthique sportive*, <http://www.sportetudiant.com/fre/miniweb/redirect.cfm?sectionID=memberCoPage.cfm§ion=1088&mcID=100694>.

SPORT PUR, <http://www.truesportpur.ca/fr/home>.

UNESCO, *Antidopage*, http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=9681&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

UNESCO, *Code d'éthique sportive*, http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=2223&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.